



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00298

Numéro SIREN : 440 668 143

Nom ou dénomination : GROUPE JTI

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2017 sous le numéro de dépôt A2017/010637

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE *Ac 637*
LYON



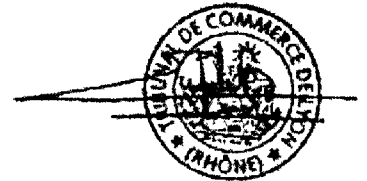
4849024

Dénomination : GROUPE JTI
Adresse : 16 avenue Joannès Masset 69009 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2002B00298
n° d'identification : 440 668 143

n° de dépôt : A2017/010637
Date du dépôt : 03/04/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 01/02/2017



4849024

GROUPE JTI
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.520.000 Euros
Siège Social : 16 avenue Joannès Masset 69009 LYON
440 668 143 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 1 FEVRIER 2017**

Le 1 février 2017 à 10 heures, au siège social, les associés de la société GROUPE JTI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

La convocation a été adressée par lettre à chaque associé.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe TOURNIER, Président.

L'Assemblée désigne pour secrétaire : Monsieur Jean-Pascal TOURNIER, Directeur Général.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart des actions formant le capital. L'Assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Les commissaires aux comptes (M. Bernard GAUDET et INTERAUDIT, représenté par M. Alexis NANQUETTE) sont absents.

Le Président met à la disposition des associés :

- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport établi par le Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires, législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

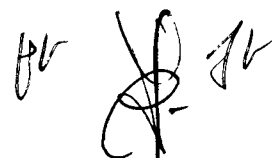
A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général de la société, sans limitation de durée :

- M. Alain JOLY
Demeurant 251 rue de Crimée - 75019 PARIS

M. Alain JOLY, Directeur Général de la société, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans ses rapports entre associés, le Directeur Général agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

Les décisions des associés limitant ses pouvoirs sont inopposables aux tiers.

M. Alain JOLY déclare accepter les fonctions de Directeur Général de la Société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

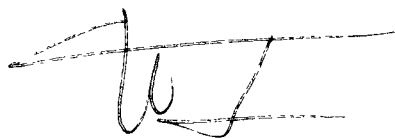
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau, après lecture.

Philippe TOURNIER



Jean-Pascal TOURNIER



Alain JOLY (*)

*Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général*

(*) « bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

